

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens, réunis à **SÉVILLE** pour le dernier conseil de la présidence espagnole, ont repoussé l'idée d'imposer des sanctions économiques aux pays qui ne prennent pas de

mesures pour freiner l'immigration clandestine vers l'Union. **JACQUES CHIRAC** a fait prévaloir l'idée, partagée par la Suède, qu'il est préférable d'« inciter, convaincre et coopérer plutôt que sanctionner », com-

me le préconisaient Britanniques et Espagnols. Les Quinze ont fixé aux ministres de l'intérieur et de la justice un **CALENDRIER** pour, d'ici à 2003, ébaucher une « politique commune » en la matière, mais n'ont

pas trouvé d'accord sur la création d'une police des frontières. L'ouverture du sommet a été marquée par trois **ATTENTATS** perpétrés en Espagne par des séparatistes basques de l'ETA, un défi à l'Europe.

## Les Quinze ne sanctionneront pas les pays d'émigration illégale

Au sommet de Séville, la France et la Suède ont fait l'unité de l'Union contre l'idée d'imposer des représailles économiques à l'encontre des Etats à la source des flux migratoires clandestins. Mais les Européens peinent à s'organiser face à un phénomène qui nourrit la montée des populismes

### SÉVILLE

de nos envoyés spéciaux

L'Europe ne deviendra pas une « forteresse » face à l'immigration illégale qui inquiète les opinions publiques et nourrit la montée des partis populistes en Europe. Réunis à Séville, les Quinze ont rejeté les propositions de ceux qui, comme Tony Blair et José Maria Aznar, voulaient sanctionner économiquement les pays extérieurs à l'Union qui ne prennent pas les moyens de contrôler ces flux migratoires. Deux sortes de pays étaient visés : ceux d'où sont originaires les immigrants, et ceux dont le territoire sert de lieu de transit.

La veille de l'ouverture du sommet de Séville, le gouvernement de Tony Blair, qui a enfourché le cheval de bataille de l'immigration clandestine après le score de Jean-Marie Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle française, avait placé la barre très haut : il recommandait une approche sans concessions à l'égard des « pays tiers » comme la Turquie ou ceux de l'ancienne Yougoslavie, accusés de servir de « porte d'entrée » aux immigrants.

« Nous devons leur faire comprendre qu'ils doivent reprendre » ces immigrants illégaux, indiquait Downing Street. La position des Britanniques doit beaucoup au fait que la Grande-Bretagne est la destination privilégiée de nombre d'immi-



Jacques Chirac et le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, au conseil européen de Séville, vendredi 21 juin. Pour la première fois depuis cinq ans, la France était représentée par le seul chef de l'Etat, accompagné de ses ministres (Francis Mer, ministre des finances, salué par le premier ministre belge, Guy Verhofstadt).

grants (légaux et illégaux), comme en témoigne le centre de Sangatte, alors que celle de l'Espagne s'explique notamment par la proximité du Maroc, autre pays d'émigration. Cet « axe » Blair-Aznar en faveur de sanctions économiques était soutenu de façon plus modérée par l'Italie et l'Allemagne. Il s'est heurté à un noyau de pays résolument hostiles à une politique répressive, emmenés par la France et la Suède, qui jugeaient politiquement et moralement impossible aux Quinze d'infliger des représailles à des

pays pauvres incapables de maîtriser leur flux d'immigrants économiques.

En dépit de son souhait de régler le problème particulier de l'Espagne en matière d'immigration clandestine, M. Aznar tenait avant tout à une issue positive du sommet de Séville. Tony Blair avait été la cible de critiques au sein même de son gouvernement : Clare Short, ministre du développement international, a qualifié de « *moralement répugnante* » l'idée de conditionner l'aide au développement au retour

chez eux des immigrants illégaux. A Séville, Jacques Chirac a enfoncé le clou : « *Nous devons inciter, convaincre et coopérer, plutôt que sanctionner ; nous n'accepterons pas une conditionnalité de l'aide.* »

### « ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE »

Tirant les conséquences d'un rapport de forces défavorable, la présidence espagnole présentait, dès vendredi matin, un projet de conclusions témoignant d'une approche beaucoup plus modérée. Les Anglais préparaient leur repli.

« *Nous n'avons jamais utilisé le mot sanction. Nous serons ravis du communiqué final* », affirmait le ministre des affaires européennes de Tony Blair, Peter Hain.

Dans leur communiqué, les Quinze ont prévu de faire figurer une clause sur la gestion des flux migratoires dans les futurs accords de coopération avec les pays extérieurs à l'Union. Ils veulent s'assurer de « la coopération » des pays concernés pour aboutir à une gestion et un contrôle conjoints des frontières et obtenir leur appui pour la réadmission des immigrants illégaux. L'Union procédera à une « *évaluation systématique* » des relations avec les pays tiers qui ne coopéreraient pas dans la lutte contre l'immigration illégale. S'ils constataient un manque de coopération non justifié, les Quinze pourraient prendre des « *mesures* », mais à l'unanimité, et « *sans remettre en cause les objectifs de la coopération au développement* ».

Sur un autre dossier clé, celui de la gestion des frontières, les Quinze n'ont pas décidé de créer, comme le souhaitait en février le commissaire européen Antonio Vitorino, un « *corps intégré* » destiné à former une police européenne des frontières. Les Etats préfèrent pour l'heure se limiter à la création d'un réseau d'officiers de liaison et à des opérations communes dans les ports et les aéroports.

Le dossier de la lutte contre l'immigration clandestine, en dépit d'une forte médiatisation par MM. Aznar et Blair, n'a donc guère avancé à Séville. Plus généralement, la politique commune d'asile et d'immigration lancée en 1999 au sommet de Tampere n'est pas devenue réalité. En pratique, les Etats adoptent des mesures en ordre dispersé. Les dossiers européens sur la gestion commune de l'asile et de l'immigration se sont largement enlisés, qu'il s'agisse de la définition du statut de réfugié, de la politique d'asile, du regroupement familial ou de l'admission des travailleurs étrangers dont certains secteurs économiques ont besoin.

Au total, la Commission a déposé 11 textes pour ébaucher la « *politique commune* » d'asile et d'immigration censée entrer en vigueur en 2004, mais que de nombreuses dispositions prises par des Etats contredisent. Deux projets seulement ont été approuvés. Les chefs d'Etat ont voulu relancer le mécanisme à Séville, en fixant de nouveau un calendrier à leurs ministres de la justice et de l'intérieur, pour qu'ils fassent d'ici 2003 ce que les chefs d'Etat et de gouvernement demandent depuis trois ans.

Arnaud Leparmentier  
et Laurent Zecchini,  
avec Jean-Pierre Strobants  
à Bruxelles

## Les autres dossiers du dernier Conseil de la présidence espagnole

*Le monde 23-24/6/02 p. 2*

► **Le référendum en Irlande.** Les Quinze ont souhaité aider le gouvernement irlandais à obtenir l'approbation de ses concitoyens à l'occasion d'un second référendum sur le traité de Nice, prévu à l'automne. A leurs conclusions est annexée une « *déclaration nationale de l'Irlande* », dans laquelle il est précisé que la participation de l'Irlande à la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union « *n'affecte pas sa politique traditionnelle de neutralité militaire* ». Conformément à celle-ci, Dublin n'est liée « *par aucun engagement en matière de défense mutuelle et ne participe à aucun projet visant à mettre en place une armée européenne* ». Le respect de la neutralité est l'une des raisons qui ont poussé les Irlandais à voter « non » lors du premier référendum de juin 2001. Un deuxième échec retarderait très vraisemblablement le calendrier de l'élargissement.

► **Elargissement.** Le Conseil européen souligne que l'Union est déterminée à conclure les négociations d'adhésion avec dix pays candidats d'ici la fin de 2002, afin que le traité d'adhésion « *puisse être signé au printemps 2003* », ce

qui permettra à ces pays de participer aux élections au Parlement européen en tant que membres à part entière. Les dix pays, cités pour la première fois, sont les suivants : Chypre, Malte, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, République tchèque et Slovaquie.

► **Turquie.** Le Conseil européen incite Ankara à poursuivre ses réformes politiques et économiques, et précise que « *de nouvelles décisions pourraient être prises à Copenhague [le Conseil européen de décembre 2002] quant à l'étape suivante de la candidature de la Turquie* ».

► **Aides agricoles.** Les Quinze s'engagent à présenter aux pays candidats leurs propositions financières « *dans les premiers jours de novembre* ». Normalement, le dossier aurait dû être clos lors d'un sommet à Bruxelles fin octobre mais, en raison des élections allemandes du 22 septembre, il sera difficile aux Quinze de se mettre d'accord sur le financement de l'élargissement avant cette date.

► **Défense européenne et blocage grec.** Pendant plusieurs années, la défense européenne aura besoin des capacités militaires de l'Al-

liance atlantique. Cela suppose que soit conclu entre les deux organisations un accord sur les « *arrangements permanents* ». Celui-ci est indispensable pour que, comme prévu, les Quinze prennent le relais de l'opération « Amber Fox » (« Renard roux ») menée par l'OTAN en Macédoine, dont le mandat arrive à expiration le 26 octobre. A Séville, les Grecs ont finalement donné leur accord à un compromis, provoquant de nouvelles réserves de la part du gouvernement d'Ankara.

► **Equilibre budgétaire.** Le Conseil européen a adopté les grandes orientations de politique économique, dans lesquelles il est prévu que les pays européens aient des finances publiques à l'équilibre en 2004. Toutefois, contrairement à ce qui s'était passé à Barcelone, les chefs d'Etat et de gouvernement ne réitèrent pas explicitement cet engagement daté dans les conclusions du sommet. Au conseil des ministres des finances de Madrid, qui a eu lieu avant le sommet, la France a déclaré qu'elle atteindrait cet objectif seulement si la croissance était d'au moins 3 % à partir de 2003.